

Ajaccio, le 30 AVR. 2024

Direction déléguée à la Stratégie et à la Qualité

La Directrice Générale

DDS 2024 - 40

A

LR + AR 1A 201 164 0321 2

Monsieur le directeur
EHPAD JEANNE D'ARC

Lettre recommandée avec avis de réception

Objet : transmission mesures définitives suite à un contrôle sur pièces

PJ : tableau des mesures correctives final

Réf. : Code de l'action sociale et des familles articles L313-13 et suivants et L331-1 et suivants, code de la santé publique articles L6116-1 et L6116-2

Par courrier du 24 novembre 2023, je vous informais de l'engagement d'un contrôle sur pièces concernant l'organisation et le fonctionnement de votre établissement, sur le fondement des articles L1431-2, L6116-1, L6116-2 du Code de la Santé Publique (CSP) et de l'article L 313-13 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Ce contrôle avait pour objectif de vérifier que les modalités d'organisation en place sont de nature à garantir la santé, la sécurité et le bien-être physique ou moral des résidents à travers l'analyse des points fondamentaux suivants :

- Le fonctionnement global de la structure
- L'organisation de la prise en charge
- Le respect des outils de la loi 2002-2.

Le rapport de la mission d'inspection ainsi que mon courrier vous présentant les mesures correctives envisagées vous ont été transmis dans le cadre d'une procédure contradictoire. A l'issue de cette dernière, vous avez souhaité apporter des réponses par courriel du 3 février 2024.

Je prends bonne note des mesures de formalisation mises en œuvre dès la réception du rapport ainsi que de l'ensemble des éléments justificatifs que vous avez souhaité apporter démontrant une bonne prise en compte des points saillants du rapport.

Aussi, je vous informe que 8 prescriptions parmi les 10 envisagées sont désormais levées, ainsi qu'une partie des recommandations que vous retrouverez en annexe de ce courrier.

Après analyse de votre retour, vous trouverez ci-joint les prescriptions et recommandations notifiées en fonction des réponses que vous avez apportées. Vous veillerez à régulariser l'ensemble des écarts à la réglementation relevés. J'appelle ainsi votre attention sur l'importance que j'attache à la mise en œuvre des mesures correctives rappelées ci-après.

.../...

Prescription 2 : mettre en place la commission de coordination gériatrique au minimum une fois par an

Je vous remercie de me transmettre le compte-rendu de la première commission gériatrique organisée en 2024 avant le 25 juillet 2024.

Prescription 3: Intégrer un temps de psychologue à l'équipe pluridisciplinaire

Je prends bonne note de l'intégration des interventions de la psychologue du FAM de Guagno à l'organigramme et de la nouvelle organisation mise en place. Aussi, je vous demande de bien vouloir me transmettre une copie du contrat de Mme O.B. ainsi que son planning d'intervention avant le 25 juillet 2024.

Je vous rappelle que, conformément au Code des relations entre le public et l'administration, le rapport est désormais communicable.

Je vous précise également que le suivi de la mise en œuvre de ces mesures sera assuré par mes services, aussi afin de lever ces mesures je vous remercie de me transmettre tout élément justificatif correspondant à celles-ci. Je vous remercie de votre mobilisation et votre engagement au bénéfice de la qualité des accompagnements organisés en faveur des résidents de votre établissement

La Directrice générale de l'ARS de Corse

La Directrice Générale de l'ARS de Corse,



Marie-Hélène LECENNE